



PRIX DU MEILLEUR ÉCRIT OHADA RÈGLEMENT PARTICULIER



Préambule

La présente constitue le Règlement particulier de la compétition dénommée *Prix du Meilleur Écrit OHADA* (ci-après « PME OHADA »). Il vient en complément du Règlement général.

Ce Règlement est actualisé annuellement afin d'intégrer les spécificités et nouveautés propres à chaque édition de la compétition. Il détaille notamment :

1. La composition du Comité d'organisation,
2. La composition du Comité scientifique,
3. La composition du jury,
4. Les modalités d'inscription,
5. Et les spécifications relatives aux écrits soumis.

I- Comité International d'Organisation de l'édition 2024

Le comité d'organisation de l'édition 2024 est composé des membres ci-après.

I-1- Présidence

Elle est assurée par le Dr. Youbi Bouhari MARE.

I-2- Secrétariat

- **Secrétaire général** : Dr. Christian Valdano KOJOUO.
- **Secrétaire adjoint** : Dr. Valentin KPAKO

I-3- Commission financière et gestion des apports

- **Responsable financier** : Franc Eudes NKOUAGANG FOSSE
- **Commissaire aux comptes** : Michael Arthur KOUEKAM YOUADJEU.

I-4- Cellule communication et relations publiques

- **Responsable** : Fernand PATIO JOEMOU
- **Adjointe** : Rebecca Jesugnon HOLONOU

I-5- Sections

1. Commission du Meilleur Article OHADA :

- Youbi Bouhari MARÉ
- Christian Valdano KOJOUO

2. Commission du Meilleur Commentaire de décision de justice :

- Valentin KPAKO
- Blaise Raoul AMOLO

II- Comité scientifique

Le Comité scientifique est chargé de veiller à la rigueur intellectuelle et au respect des standards académiques tout au long du concours.

II-1- Présidence

Elle est assurée par le **Professeur Joseph Fifamin DJOGBÉNOU**.

II-2- Membres

- **André AKAM AKAM**, Agrégé des facultés de droit, Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala
- **Yvette Rachel KALIEU ELONGO**, Agrégée des facultés de droit, Professeur titulaire
- **Karounga DIAWARA**, Professeur titulaire
- **Jacques MESTRE**, Agrégé des facultés françaises de droit, Président de l'AFDD (*Association Française des Docteurs en Droit*)

- **Alain FENEON**, Avocat Honoraire, Arbitre. Médiateur International, Coéditeur du PENANT
- **Mayatta Ndiaye MBAYE**, Professeur, Secrétaire permanent de l'OHADA
- **Karel Osiris DOGUE**, Docteur en droit des affaires, Directeur général de l'ERSUMA
- **Akodah AYEWOUDAN**, Agrégé des facultés de droit
- **René NJEUFACK TEMGWA**, Agrégé des facultés de droit
- **Barthelemy MERCADAL**, Professeur de droit des universités françaises
- **Georges DECOCQ**, Professeur de droit des universités françaises
- **Jacques NYEMB**, Avocat à la Cour
- **Aurélié Chazai**, Avocat aux barreaux du Cameroun et de Paris, Associée Gérante
- **Tristan GIRARD-GAYMARD**, Avocat associé au cabinet BruzzoDubucq
- **Erik VAN DEN HAUTE**, Professeur, Directeur du Centre de droit privé de l'Université libre de Bruxelles

III- Jury

Le jury est souverain dans ses décisions, lesquelles sont définitives et sans appel.

Il est composé d'universitaires et de praticiens experts en droit des affaires OHADA.

III-1- Présidence

Madame Arlette BOCCOVI, Secrétaire générale et Rédactrice en chef de la *Revue de Droit des Affaires Africain* (RDAA).

III-2- Membres universitaires

- **Robert ASSONTSA**, Professeur Titulaire
- **Patrice Samuel Aristide BADJI**, Agrégé des facultés de droit
- **Rolande KEUGONG NGUEKEN**, Professeur titulaire
- **Patrick Juvet LOWE GNINTEDEM**, Agrégé des facultés de droit
- **Hervé Magloire MONEBOULOU MINKADA**, Agrégé des facultés de Droit
- **Mouhamadou Sanni YAYA**, Professeur à temps partiel à la section de droit civil de l'Université d'Ottawa
- **Judicaël DJIGUIMDE**, Agrégé des facultés de droit

- **Souleymane TOE**, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire
- **Séverine MENETREY**, Professeure, Titulaire de la chaire de droit judiciaire à l'ULB
- **Michèle GREGOIRE**, Professeure à la Faculté de Droit et de Criminologie de l'ULB, Avocate à la Cour de cassation
- **Charlemagne DAGBEDJI**, Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles ;
- **Falilou DIOP**, Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles
- **Dramane Aguibou COULIBALY**, Docteur en droit privé, enseignant chercheur
- **Ousseni SAWADOGO**, Docteur en droit privé de l'Université Thomas Sankara
- **Christian Valdano KOJOUO**, Docteur en droit privé de l'Université de Dschang

III-3- Membres professionnels

- **Emmanuel DOUGLAS FOTSO**, Docteur en droit, Président de LegiAfrica
- **Edouard KITIO**, Docteur en droit, Magistrat hors hiérarchie
- **Jacques Jonathan NYEMB**, Avocat au Barreau du Cameroun
- **Jean-Jacques ESSOMBE**, Avocat en droit bancaire et financier
- **André Russel BATOUM**, Avocat au Barreau du Cameroun
- **Nicolin François Cédric ASSOGBA**, Avocat au Barreau du Bénin, Associé de *D2A Société Civile Professionnelle d'Avocats*
- **Boureima SAWADOGO**, Magistrat, Juriste référendaire à la CCJA
- **David NYAMSI**, Médiateur, Arbitre ICC-CMR I CIAC I CATO, Ancien Secrétaire général du Centre de Médiation et d'Arbitrage du GICAM,
- **Cédric DUBUCQ**, Avocat associé au cabinet BruzzoDubucq
- **Amado Yoni**, Avocat-associé, *SCPA Legalis*
- **Mohaman Rabiou OUMAROU**, Avocat-associé, *SCPA KADRI LEGAL*
- **Blaise AMOLO**, Juriste d'affaires, cabinet *Maître Epo and Mohamed*

IV- Catégories d'écrit du Concours

Les candidats au concours doivent choisir une seule des deux (2) catégories suivantes :

1. **Meilleur Article OHADA ;**
2. **Meilleur Commentaire de Décision de Justice.**

Règles spécifiques :

- Le choix d'une catégorie exclut toute possibilité de participer à l'autre.
- Les critères spécifiques de rédaction et d'évaluation pour chaque catégorie sont détaillés dans les articles suivants du présent Règlement.

V- Inscription au Concours

V-1- Procédure d'inscription

L'inscription au concours se fait **exclusivement** en ligne via le formulaire accessible à l'adresse suivante : [🔗 Formulaire d'inscription](#)

V-2- Pièces justificatives obligatoires

Chaque candidat doit fournir les pièces justificatives obligatoires ci-après.

Pour les étudiants, doctorants ou docteurs :

- Attestation d'inscription au Master 2 (équivalent à un Baccalauréat + 5 années réussies d'études universitaires) ou aux études doctorales ;
- Justificatif de l'obtention du Master 2 ;
- Justificatif de l'obtention du Doctorat datant de trois (3) ans au maximum avant la date de lancement du concours.

Pour les professionnels (5 ans d'expérience maximum) :

- CV actualisé ;
- Certificat(s) de travail pour les précédents emplois ;
- Justificatif de date d'embauche pour un premier ou nouvel emploi.

Pour tous les candidats (étudiant, chercheurs ou professionnels) :

- Pièce d'identité valide : carte nationale d'identité (CNI), passeport, etc. ;
- Justificatif de paiement des frais d'inscription comportant le code de transaction.

V-3- Clôture des inscriptions






Date limite d'inscription : 13 mars 2025 à 23h 59mn GMT.

Les inscriptions incomplètes ou reçues après cette date ne seront pas prises en compte.





V-4- Frais d'inscription

- Montant unique : **20 euros** (candidature individuelle ou par équipe).
- Payables selon les modalités régionales suivantes **en ajoutant toujours les frais de retrait.**



V-4-a- Afrique de l'Ouest

Moyen de paiement	Bénéficiaire	Coordonnées
	MOUZOU Bidjaréou Hodabalo	+228 92 98 19 79 / Togo
	MOUZOU Bidjaréou Hodabalo	+228 92 98 19 79 / Togo
	MOUZOU Bidjaréou Hodabalo	+228 98 39 61 32
	Daouda BONI	+229 (01) 94794664
MTN Mobile Money 	EYISSE Moustapha	+229 (01) 97181829
	MOUZOU Bidjaréou Hodabalo	+228 92 98 19 79

V-4-b- Afrique Centrale

Moyen de paiement	Bénéficiaire	Coordonnées
	NKOUAGANG FOSSE Franc Eudes	+237 655 47 44 42 / Cameroun
	EDIE NGOLE Franck	+237 693 09 64 10 / Cameroun
Orange Money 	DJIELON MOUTCHEU Ravel Benny	+237 693275340
MTN Mobile Money 	DJIELON MOUTCHEU Ravel Benny	+237 674972023

V-4-c- Reste du monde

Moyen de paiement	Bénéficiaire	Coordonnées
	DJIELON MOUTCHEU Ravel Benny	ravelbennydjielon@gmail.com
	KAMGUEM FOTSO Ornella Noelle	kamguemornella@gmail.com
	IBAN : FR76 4061 8803 7200 0406 6806 313	Qowiyou FASSASSI

VI- Thèmes pour la catégorie du Meilleur Article

Les candidats doivent choisir l'une des thématiques suivantes :

- 1. Ordre public international et pratique des affaires dans l'espace OHADA**
- 2. L'avenir de l'immunité d'exécution**
- 3. Le commerce électronique en droit OHADA**

VII- Décisions pour la catégorie du Meilleur Commentaire

Les candidats doivent analyser l'un des arrêts suivants :

- 1. Dation en paiement** - CCJA, arrêt N° 168/2021 du 28 octobre 2021, n° 384/2020/PC du 31/12/2020, BOA contre Société CISSE et FRERES, SARL. [Accessible ici](#)
- 2. Mandat apparent** - Arrêt N° 057/2023 du 30 mars 2023 Société STAR ENERGIE 2073 SA Contre BAGAYAN Hamidou. [Accessible ici](#)
- 3. Saisie de biens meubles** - Arrêt N° 015/2023 du 16 février 2023 Société GLOBAL GROUP INTER & COMPANY SARL Contre Monsieur TAJUDDEEN AUWALU, Société IFFCO (MALAYSIA) SDN BHB. [Accessible ici](#)

VIII- Délais et modalités d'envoi des écrits

Date limite d'envoi des écrits : **13 avril 2025 à 23h 59mn GMT.**

Adresse électronique unique d'envoi : concoursdumeilleurarticle+7@gmail.com

Objet des courriels :

- Catégorie Meilleur Article : **Article PME0 7 – [Nom et Prénom]**.
- Catégorie Meilleur Commentaire : **Arrêt PME0 7 – [Nom et Prénom]**.

IX- Calendrier du concours

Les dates sont susceptibles de modification selon les nécessités de la compétition.

Phase	Dates clés
Ouverture des travaux	10 décembre 2024
Lancement	27 janvier 2025
Inscriptions	27 janvier 2025 – 13 mars 2025
Envoi des écrits	13 mars 2025 – 13 avril 2025
Contrôle et anonymisation	13 avril 2025 – 28 avril 2025
Corrections	28 avril 2025 – 1^{er} juin 2025
Délibérations	1^{er} juin 2025 – 15 juin 2025
Proclamation des résultats	30 juin 2025

X- Récompenses et prix

Les premiers lauréats de chaque catégorie bénéficieront des récompenses suivantes :

- **Publication** : dans les revues et maisons d'édition partenaires telles que *Penant, Ohadata, LGA, BEPP, RDA, Horizons du droit, Rvue de l'Ersuma, Sire OHADA, Bruylant* ;
- **Abonnement** : abonnement annuel gratuit à LegiAfrica ; abonnement au BEPP et à la revue de l'ERSUMA en format numérique pour un an ;
- **Chèque et ouvrages** : montant symbolique et lot d'ouvrages significatifs ;
- **Stage** : offre de stage de 3 mois minimum dans un cabinet partenaire ;
- **Formation** : participation gratuite en ligne à une session de formation Ersuma et une participation gratuite à des conférences de l'ERSUMA pour le 1^{er} prix, le deuxième et une pour le troisième prix avec attestation gratuite
- **Diplôme d'honneur**.

D'autres récompenses pourront être accordées au(x) lauréat(s) de chaque catégorie en fonction des contributions des partenaires, Présidents et membres d'honneur, des amis de la SID, ainsi que des membres de la communauté OHADA. Le Comité déterminera si d'autres écrits méritent d'être récompensés, en fonction de la classification établie par le jury et des contributions disponibles de la part des partenaires.

Tous les participants :

- Bénéficieront d'attestations de participation ;
- Auront la possibilité de recevoir la copie de leurs écrits corrigés, et ce, uniquement sur demande, à la discrétion du Comité d'organisation.

Contacts utiles

Nom / Service	Courriel	Téléphone
Project Manager	concoursdumeilleurarticle+7@gmail.com	+32 498 43 62 63
		+237 6 75 81 07 58
		+33 752 32 96 36
	societeinternationalededroit@gmail.com	+228 92 98 19 79
		+229 96 67 62 92
		+237 693 27 53 40

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA 7^E ÉDITION DU PRIX DU MEILLEUR ÉCRIT OHADA

Ce formulaire est équivalent à celui accessible via le lien d'inscription mentionné au Point V-1 du Règlement particulier. L'inscription se fait exclusivement en ligne [ici](#). Toutefois, en cas de difficultés techniques majeures empêchant l'accès au formulaire numérique, et après autorisation expresse du Comité d'organisation, ce formulaire papier peut être utilisé. Il doit être intégralement rempli et transmis dans les délais indiqués dans le Règlement particulier régissant l'édition 2024 du Prix du Meilleur Écrit OHADA. Pour les candidatures en équipe, chaque membre doit remplir un formulaire individuel, et l'ensemble des formulaires doit être envoyé dans un courriel unique.

Nom du (de la) candidat (e) en MAJUSCULES

(Orthographe exacte figurant sur pièce d'identité)

Prénoms du (de la) candidat (e) en MAJUSCULES

(Orthographe exacte figurant sur la pièce d'identité)

Civilité

Monsieur Madame

Nationalité(s)

Lieu de naissance

Date de naissance

Pays de naissance

Numéro de la Carte nationale d'identité (CNI) ou du Passeport*

Numéro(s) de téléphone

(Préciser l'indicatif téléphonique du pays d'origine)

Adresse électronique

Adresse postale

Type de candidature

(Préciser s'il s'agit d'une candidature individuelle ou d'une candidature en équipe. Dans ce dernier cas, indiquer les noms et prénoms du candidat N°1 et du candidat N°2)

Établissement d'origine

(Université, centre, école, etc.)

Niveau académique / Nombre d'années d'expérience professionnelle*

(Pour les candidats ayant déjà soutenu une thèse de doctorat, préciser la date de soutenance de la thèse)

Thématique / Décision choisie*

Moyen de paiement des frais d'inscription

Code de la transaction effectuée

Signature du (des) candidat(s)

Biffer la mention inutile